

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE MOMERSTROFF
Séance ordinaire du mardi 16 septembre 2025 à 20h00

Présents : 8 Conseillers

Municipalité :

COLBUS Bernard, Maire ;

GERARD Sabine, première Adjointe au Maire ;

BOUR Denis, deuxième Adjoint au Maire ;

KREMER Serge, troisième Adjoint au Maire.

Conseillers :

BAUER Céline, VINGERT Jean-Marie, STEINMETZ Carine, LECOMTE Elodie.

Absent(s) excusé(s) : REINHARDT Patrick, COLELLA Jérémy.

Date de convocation : 8 septembre 2025.

Secrétaire de séance : Madame Sabine GERARD.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 5 AOUT 2025 : Le procès-verbal de la séance du 5 août 2025 est lu et adopté.

2– CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DU CIMETIERE AVEC AMENAGEMENT PAYSAGER – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour faire suite à sa décision du 5 août 2025 de créer et aménager un parking aux abords du cimetière après acquisition de la parcelle sise section 1 n° 142 (6,60 ares), le conseil municipal :

- sollicite le financement du projet au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

3 – DECISION DU MAIRE N° 1/2025 – ENCAISSEMENT D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE

M. le Maire informe le conseil municipal de l'encaissement d'une indemnité de sinistre (solde) de 4 149,08 € € au titre de réparation des dégâts causés par la foudre, en août 2023, à l'église et ses abords : paratonnerre, horloge et cloches, éclairage extérieur (cf. décision du Maire n° 1 du 29 août 2025).

4 – SUBVENTION AU FOYER DES JEUNES

Après exposé du Maire, le conseil municipal :

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle du 700 € (sept cents euros) à l'association Foyer des Jeunes de Momerstroff,
- autorise le Maire à signer tout document y afférent.

5 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CONTRAT ALCOME POUR LE RECYCLAGE DES MEGOTS

Filières « REP » Responsabilité Élargie des Producteurs, contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public

M. le Maire donne la parole à Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire qui présente au conseil municipal le dispositif proposé par ALCOME.

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Les objectifs de réduction sont fixés comme suit :

- 20 % d'ici 2024
- 35 % d'ici 2026
- 40 % d'ici 2027

Les actions prévues par ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue,
- Soutenir : soutien financier aux communes au titre du nettoyage des rues,
- Assurer : enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

En contrepartie la commune de Momerstroff va mettre en place dans le cadre de ce contrat :

- un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants,
- des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité.

ALCOME fournira des kits de sensibilisation conformément au contrat, ainsi qu'un soutien financier annuel au titre du nettoyage, calculé selon le barème indiqué dans l'annexe C du contrat-type et précisé ci-dessous.

Typologie de collectivité	Montant (€/habitant/an)
Urbain : communes dont la population est supérieure ou égale à 5 000 et inférieure à 50 000 habitants permanents	1,08
Urbain dense) : communes dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants permanents	2,08
Rural : communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,50
Touristique : communes urbaines ou rurales présentant au moins un des trois critères suivants : - Plus d'1,5 lits touristique par habitant - Un taux de résidences secondaires supérieur à 50 % - Au moins 10 commerces pour 1000 habitants	1,58

Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'INSEE et s'applique pour la première année prorata temporis à partir de la date de contractualisation.

Par conséquent, le montant du soutien n'est pas fixe et peut varier chaque année en fonction de l'évolution de la population et l'évolution de la typologie de la collectivité et de la durée du contrat au cours de l'année. Ce soutien est versé au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel des actions de prévention et de sensibilisation menées au cours de l'année passée.

La commune de Momerstroff est compétente en matière de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de contrat-type à passer avec l'éco-organisme ALCOME, annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2025 par lequel Mme la 1ère Adjointe au Maire de Momerstroff lui propose de signer le contrat entre la commune de Momerstroff et ALCOME ;

Le conseil municipal, après discussion et vote (7 voix pour, 1 abstention) :

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la Commune de Momerstroff et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire de la Commune de Momerstroff ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Le Maire,
Bernard COLBUS

